



CPE LA SALOPETTE

POLITIQUE ALIMENTAIRE

À propos du CPE La Salopette

Après avoir vu le jour il y a plus de 40 ans, la garderie *La Salopette* est devenue un centre de la petite enfance (CPE) lors de la création du réseau en 1997. Aujourd'hui, une soixantaine d'employées accueillent chaque jour plus de 180 enfants, dans trois installations situées dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon de la ville de Lévis. Sa mission est de veiller au développement global et harmonieux des tout-petits, en leur offrant un milieu de vie sain et stimulant ainsi qu'un programme éducatif de qualité.

Préambule

L'alimentation est un besoin essentiel à la vie et va bien au-delà du simple fait de se nourrir. Elle touche toutes les dimensions du développement de l'enfant. Le CPE, dont la mission fondamentale vise à favoriser le développement global et harmonieux des enfants de 6 mois à 5 ans, doit non seulement répondre à leurs besoins physiologiques, mais aussi les guider dans l'apprentissage d'une saine alimentation et de bonnes habitudes de vie.

En offrant des services dans un environnement de plus en plus interculturel où une variété de croyances, visions et approches de l'alimentation se côtoient, il est important de préciser l'offre de service au niveau nutritionnel et diffuser efficacement au sein de l'établissement les balises entourant celle-ci. Nous croyons en fait qu'il est essentiel de faire des choix respectant les nouvelles réalités nutritionnelles de même qu'exiger de notre personnel des interventions pédagogiques cohérentes avec cette politique.

Le CPE reconnaît le parent comme premier éducateur de son enfant. Par conséquent, la collaboration avec le parent constitue un facteur déterminant qui contribue certainement à guider l'enfant vers des choix sains, à lui en faire prendre conscience et à le soutenir dans cette démarche. À travers cette politique alimentaire le CPE, souhaite respecter les approches alimentaires des familles, agir selon la capacité organisationnelle du milieu en fonction des équipements disponibles, assurer la santé et sécurité de l'ensemble des enfants accueillis et agir à titre de stimulateur de curiosité alimentaire pour l'ensemble de sa clientèle.

Objectifs

Le but principal de cette politique est d'offrir des services alimentaires de qualité de manière à affirmer, tant à l'interne qu'à l'externe, la mission éducative et le rôle actif du CPE dans le développement et la promotion de saines habitudes chez les enfants de 6 mois à 5 ans. Cette politique deviendra donc un guide de référence ainsi qu'un instrument de contrôle et de diffusion propre au CPE afin de respecter les grands principes qui guident nos actions.

Champ d'application

La présente politique vise l'ensemble des familles ayant recours aux services du CPE La Salopette pour la garde d'un ou de plusieurs enfant(s).

Responsabilités

L'application de la *Politique alimentaire* est la responsabilité de la direction, des cuisinières et de la préposée et de l'ensemble du personnel du CPE.

Le succès d'une politique alimentaire repose essentiellement sur l'implication des personnes. Toutes les personnes, dans chacun des champs d'emplois du CPE sont interpellées. Toutes ont un rôle fondamental et inter relié dans ce processus d'uniformisation des pratiques en alimentation. En effet, l'uniformisation, la mise en place, l'application au quotidien, le suivi et enfin le CPE La Salopette Inc. La pérennité de la politique alimentaire requiert une participation et une appropriation de la part de tous les acteurs concernés.

Afin de s'assurer que l'environnement éducatif soit favorable à la saine alimentation et réponde aux besoins des enfants, il va de soi que l'engagement de tous est primordial. Qu'il s'agisse des membres du conseil d'administration, des gestionnaires, du personnel éducateur, des responsables de l'alimentation ou des parents, chacun joue un rôle fondamental et inter-relié dans la création de cet environnement favorable. Certes, l'adhésion de tous à la politique représente la clé de la réussite.

Rôles et responsabilités à l'égard de l'alimentation

Le parent

- Prend connaissance des menus et, s'il y a lieu, informe les membres du personnel des besoins alimentaires spécifiques de son enfant, tel l'introduction des aliments en pouponnière ;
- Collabore avec le service de garde pour assurer un suivi des habitudes alimentaires et des besoins spécifiques de son enfant selon ses croyances et/ou adhésion à des valeurs alimentaires particulières ;
- Collabore et comprend les limites de l'organisation technique du service alimentaire du CPE.

Le conseil d'administration

- Statue sur l'adoption d'une politique alimentaire ;
- Appuie les démarches et les initiatives de la direction qui visent la promotion de saines habitudes alimentaires dans les limites du budget disponible.

La direction

- Assure la planification, le contrôle, la coordination et la mobilisation à l'égard de l'implantation, de l'application et de la pérennité de la politique alimentaire ;
- S'assure que les responsables de l'alimentation et les éducatrices disposent des outils, des ressources et du temps nécessaire pour effectuer les tâches relatives aux orientations de cette politique, et cela, dans les limites du budget disponible ;
- S'assure de transmettre au personnel, s'il y a lieu, les informations relatives aux besoins alimentaires spécifiques de chaque enfant ;

- S'assure, 2 fois par année de faire valider les menus par une ressource qualifiée en nutrition, telle qu'une nutritionniste membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) ;
- Met en place, au besoin, des mécanismes qui favoriseront le suivi et la pérennité de la politique alimentaire (rencontres de suivi avec les responsables de l'alimentation, avec les parents dans le cas de demandes particulières)
- Assure l'adhésion de chacun à la politique ;
- Diffuse la politique auprès des parents et les informe des changements en cours et à venir ;
- Communique au personnel éducateur et à la responsable de l'alimentation les renseignements relatifs aux besoins alimentaires spécifiques de chaque enfant, lesquels ont été recueillis auprès de ses parents.

Responsable de l'alimentation

- Est le premier répondant de la présente politique alimentaire et le centre de l'offre alimentaire ;
- Prépare les repas et les collations selon les quantités recommandées en ayant le souci de la variété, de la qualité nutritive, du bon goût et de l'apparence et selon le guide alimentaire canadien ;
- Assure la sécurité alimentaire en tout temps par le respect des règles d'hygiène, de salubrité, de conservation et d'entreposage des aliments et en offrant la nourriture adéquate aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires ;
- S'assure de la propreté de l'ensemble de son environnement de travail en tout temps ;
- Communique et collabore avec le personnel éducateur relativement aux besoins alimentaires des enfants ;
- Élabore des présentations colorées et appétissantes ;
- Contribue activement à l'éveil au goût par la qualité et la variété des aliments qu'elle présente aux enfants ;
- Applique des méthodes de travail qui favorisent une bonne utilisation des ressources financières consenties ;
- Élabore, rédige et affiche le menu et avise le personnel, la direction et la clientèle lorsqu'un changement survient.

Le personnel éducateur

- Joue un rôle déterminant, à commencer par celui de modèle, au-delà de la présentation des aliments : une attitude positive, une ouverture d'esprit ;
- Influence de façon positive l'enfant dans son apprentissage de saines habitudes alimentaires ;
- Développe des activités interactives qui favorisent la découverte ;
- Adopte une approche démocratique au moment des repas et des collations, telle que préconisée dans le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* ;
- S'assure que ses pratiques éducatives à l'égard de l'alimentation sont fidèles aux orientations choisies par son milieu.

Principes directeurs et philosophie d'action

Les enfants sont amenés à goûter les aliments cuisinés par nos responsables de l'alimentation. Crudités colorés, repas chaud (peut aussi être un repas froid durant la période estivale), dessert et verre de lait. Le menu est réparti sur une durée de quatre semaines.

Le personnel éducateur contribue à faire de la période des repas et des collations des moments privilégiés pour avoir une civilité à la table. Lors de ces périodes, le personnel éducateur s'assure d'aménager l'espace repas de façon à faciliter les échanges entre les enfants, à stimuler le partage des points de vue de chacun, l'éducatrice crée pendant le dîner, un climat calme qui favorise la communication. Chaque jour, l'éducatrice permet à l'enfant de jouer un rôle actif pendant les collations et le dîner en lui permettant de faire des choix et en l'impliquant dans des petites tâches.

L'alimentation joue un rôle important dans le maintien d'une bonne santé. Notre menu est conçu pour offrir des repas et des collations variées, bien équilibrés et de bonne qualité. Les périodes de collations et de repas sont des moments d'apprentissage agréables. Tout au long de son séjour au CPE, l'enfant apprend qu'il est important de bien se nourrir, de reconnaître ses besoins, de respecter ses choix et le choix des autres tout en demeurant ouvert à la nouveauté.

Les cuisinières offrent des menus variés, utilisent des aliments diversifiés de qualité et respectent les besoins particuliers des enfants. Il y a deux périodes de collation, soit 9h00 et vers 15h30. On retrouve au menu des fruits variés en avant-midi. Un minimum de 2 choix de fruits s'offrent aux enfants. Comme les poupons sont à l'étape de l'introduction aux aliments, 3 choix de fruits sont offerts quotidiennement aux enfants de nos pouponnières. Avec la nécessité de maintenir un niveau énergétique adéquat, une collation substantielle (muffins, céréales, fromage, tartines, biscuits et lait, etc.) est offerte en après-midi.

Fondements

Cette politique s'appuie sur :

- La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et les règlements du ministère de la Famille du Québec ;
- Les recommandations de Santé Canada, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).
- Guide alimentaire canadien 2019 : <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>

Adopté avril 2021